



FACTURE

Page 2 / 2

www.flauraud.fr

N° compte client : 1025361 - Tiers payeur : 1025361
N° de facture : 44305413 du 31/05/2025
N° TVA CEE : FR 78908837545

FLAURAUD FIGEAC +33 (0)5 65 34 77 33

AURILIS GROUP SAS Siège social :

14 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE

N° TVA FR 93321774150

Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr

Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige retour litige retour@flauraud.fr

GAEC GAEC DE LA COMBE

235 RUE DE LA COMBE

46160 GREALOU

ADRESSE DE LIVRAISON

GAEC GAEC DE LA COMBE

235 RUE DE LA COMBE

46160 GREALOU

Chef de secteur : BARBAUX LUDOVIC (tél :)

Devise : EUR

Veillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

[illegible]

Toutes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT		
Traite directe	30/06/2025	455,88

	TVA 20,00 %			TOTAL EUR
Base HT	379,90			379,90
Montant TVA	75,98			75,98
Total TTC	455,88			455,88
A déduire				0,00
Net à payer				455,88

Nos coordonnées bancaires

LCL

IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67

BIC : CRLYFRPP

A joindre à votre règlement

Montant TTC : 455,88 EUR

Date d'échéance : 30/06/2025

Tiers payeur : 1025361 N

N° de facture : 44305413

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable express, écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-1^{er} 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10% correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd